

# La conduite accompagnée, une formule qui roule !

L'Apprentissage anticipé de la conduite, ou AAC, est de plus en plus prisé par les futurs conducteurs, qu'ils soient adolescents mais aussi trentenaires actifs ou encore retraités. Petite mise au point sur son fonctionnement et ses avantages.



- Conduite accompagnée: quels sont les avantages?

**Les accidents sont quatre à cinq fois moins nombreux** chez les jeunes conducteurs ayant suivi l'AAC que chez ceux qui ont suivi la voie classique. Et pour cause, pendant deux ans, ces jeunes conducteurs accompagnés de leur tuteur acquièrent une certaine confiance en eux et n'appréhendent pas autant le fait d'être " lâchés " seuls sur la route. Ils sont plus confiants et réactifs face à une situation angoissante, ils anticipent et évitent mieux les dangers de la route, ils ont déjà acquis des automatismes mécaniques sur le véhicule, ce qui leur permet d'être plus attentifs au comportement des autres automobilistes plutôt que d'avoir le regard rivé sur le boîtier de vitesses.

**En outre, d'un point de vue financier, les avantages de l'AAC sont indéniables** car la surprime de l'assurance " jeune conducteur " peut baisser de façon non négligeable, la conduite accompagnée ayant depuis longtemps fait ses preuves auprès des assureurs. Ainsi, on a pu constater que certains conducteurs de 18 ans ayant bénéficié de la conduite accompagnée payaient une assurance au tiers 50 % de moins que ceux qui avaient suivi une formation classique. Enfin, **la durée du permis probatoire** - six points au lieu de douze pendant trois ans - est réduite à deux ans pour ceux qui sont passés par la filière AAC.

## Comment ça marche ?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, **la conduite accompagnée n'est pas réservée aux moins de 18 ans**. Elle est accessible à partir de 15 ans mais, ensuite, aucune limite d'âge n'est imposée. Si les trois-quarts des jeunes conducteurs AAC sont des lycéens ou des étudiants, c'est surtout parce que ce sont quasiment les seuls à disposer d'au moins un an pour passer leur permis, qu'ils étudient et n'ont donc pas d'impératif professionnel en ce qui concerne leur mode de transport, et qu'ils ont la possibilité d'effectuer la grande majorité de leurs trajets (vacances, école, courses...) avec des conducteurs confirmés et disponibles.

Comme pour la méthode classique, **l'obtention de l'épreuve théorique générale (ETG ou code de la route) ainsi que vingt heures de conduite** avec un moniteur sont nécessaires avant que le candidat soit " lâché " au volant accompagné de son tuteur. Il a ensuite un total de 3 000 km à faire sur un minimum d'un an et un maximum de trois ans avant de pouvoir se présenter à l'examen pratique, à partir de 17 ans et demi.

**Le candidat doit consigner tous ses trajets et ses observations** (conditions climatiques, type de route, kilomètres...) dans le livret AAC qui fait le lien entre son accompagnateur, son formateur et lui. Un premier rendez-vous pédagogique réunit le candidat, son tuteur et le formateur de l'auto-école après 1000 km. Le second se déroule lorsque les 3000 km ont été effectués et que la date du passage du permis se situe dans les deux mois qui suivent. Ces rendez-vous en deux parties (conduite individuelle/cours en salle avec d'autres candidats et leur tuteur) visent à s'informer et à se remettre à jour sur des sujets de sécurité routière, échanger ses craintes et ses expériences, évaluer l'évolution du candidat...